



Divorce et garde des enfants

Par **mamyloinloin**, le **16/10/2014** à **16:17**

bonjour

pouvez vous me renseigner sur le délai d'obtention d'un divorce : des amis sont en procédure depuis plus de deux ans et il semblerait qu'à condition d'avoir consulté un huissier au départ, au bout de deux ans, le divorce serait automatiquement prononcé.

mon amie s'est mise en contact au départ avec un avocat.

a quoi eut elle prétendre aujourd'hui?

son ex mari lui met des batons dans les roues depuis toàjours et elle souhaite reprendre sa liberté au plus vite.

merci de votre attention

mamyloinloin